



## AGENDA

### Dimanche 5 octobre

Salon du fait main  
Salle polyvalente de 10H à 18H  
(Cantine scolaire)

### Rencontres seniors :

À 13H30 Sillé B contre Sargé B  
À 15H30 Sillé A contre Lombron  
(Club Sportif - Foot)

### Samedi 25 octobre

Soirée « Pot au feu » concocté  
par le restaurant « Le Rendez-vous »  
animée par l'orchestre « Nuit d'été »  
Inscription auprès du comité des fêtes  
(Comité des fêtes)

### Dimanche 26 octobre

Rencontre seniors :  
À 15H00 Sillé B contre Le Mans Gazelec B  
(Club Sportif - Foot)

### RESERVATION

Choucroute - Soirée dansante  
Samedi 16 novembre  
Jérôme CARRE 06 08 55 97 51  
(Club Sportif - Foot)

### Tous les lundis

Départ randonnée à 14H  
Salle polyvalente  
(Aînés Ruraux)

### Tous les vendredis

à partir du 10 octobre  
Gym senior Prévention santé de 9H à 10H  
Salle polyvalente  
Pauline PRUDHOMME 06 99 55 59 94  
(Groupe associatif Siel Bleu)

### Entraînement pétanque à 14H

Terrain de boules  
(Aînés Ruraux)

### Les week-ends et jours fériés du 1er mai jusqu'à fin octobre

Pêche ouverte aux étangs  
(Pêche du Mortier Charmant)

Prochaine messe à Sillé

**Samedi 18 octobre** à 18H30



## La gestion des déchets...

### ... l'affaire de tous

La compétence « ordures ménagères », exercée par la Communauté de Communes, est déléguée au SMIRGEOMES qui prend en charge la collecte des ordures ménagères et leur traitement, la collecte sélective et le fonctionnement des 14 déchèteries pour le compte de 89 communes.

#### *Pour mener à bien ses missions :*

Le SMIRGEOMES est représenté et géré par des élus membres des Conseils municipaux et des élus communautaires :

- Un Président et des Vice-Présidents par commissions,
- Un bureau de 24 membres dans lequel **Cyril DESCHAMPS (Conseiller municipal) représente la Commune de Sillé le Philippe,**
- Un conseil syndical de 89 membres (1 par commune) avec 1 délégué titulaire Cyril DESCHAMPS (Conseiller municipal) et 1 délégué suppléant Romuald MICK (Conseiller municipal) pour notre Commune.

Le SMIRGEOMES emploie 41 agents : administratif, technique, déchèteries, accueil...

#### *Quelques chiffres pour l'année 2013 :*

- 11 867 tonnes d'ordures ménagères
- 21 387 tonnes de déchèteries
- 8 592 tonnes de collectes sélectives
- 5 023 tonnes d'emballages et de journaux - magazines
- 3 568 tonnes de verre d'emballage

#### *La Redevance Incitative (RI) :*

Mise en place à partir du **01 janvier 2014** pour la Communauté de Communes des Brières et du Gesnois, elle vous permet d'être facturé en fonction de votre production de déchets.

Dès 2013, on note un impact significatif sur les collectes des ordures ménagères résiduelles (bacs verts) avec une baisse de plus de 20 % des tonnages. Ainsi, le volume collecté par habitant et par an est passé de 153 kg à 106 kg.

La Redevance Incitative a également fait diminuer le taux de présentation des bacs verts à une moyenne de 12 levées par foyer sur l'année 2013.



#### *Quelques rappels importants pour notre Commune :*

La collecte des ordures ménagères est effectuée dans la journée du mercredi : **le bac vert doit être sorti la veille et rentré le mercredi soir.**

Les **sacs jaunes** sont collectés dans la journée du mercredi une semaine sur deux (les **semaines impaires**), sauf en cas de jour férié les lundi, mardi et mercredi (collecte le jeudi).

Il est important de présenter les sacs jaunes **bien remplis** à la collecte pour éviter le gaspillage des sacs et optimiser leur ramassage. A noter que, depuis le 05 août 2014, les sacs jaunes sont à **retirer** à l'**Agence Postale Communale**.

Retrouvez les prochains numéros  
chaque dernier vendredi du mois

Commerces - Mairie - Agence postale -  
Salle polyvalente - Halle des sports

### QUE DEVIENNENT NOS DECHETS... ?

Le SMIRGEOMES organise une journée Portes Ouvertes du site du Ganotin  
**le samedi 4 octobre, de 9H à 12H30 et de 14H à 17H**

La visite du site du Ganotin (centre de tri, usine de traitement des ordures ménagères et centre d'enfouissement) vous permettra de découvrir ce que deviennent nos déchets.

Site du Ganotin - D90 route de Maisoncelles - Saint Calais

**BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT**



**RECENSEMENT CITOYENS**

Tout jeune de nationalité française (garçon et fille) doit se faire recenser, **entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant**, à la Mairie de son domicile ou au Consulat s'il réside à l'étranger.

Le recensement citoyen est **une démarche obligatoire et indispensable** pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette journée donne lieu à la délivrance d'un **certificat**, exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription faculté...).

**REVISION DE LA LISTE ELECTORALE**

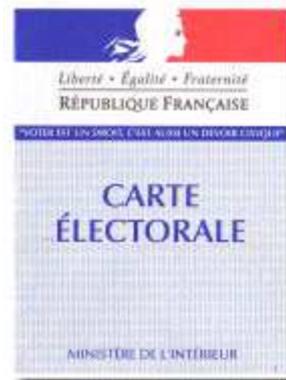
« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique »

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est **indispensable pour pouvoir voter**.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leur droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015 doivent également s'inscrire.

Pour pouvoir voter à compter du 01 mars 2015, vous devez vous inscrire à la Mairie, en vous munissant d'une pièce d'identité française en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, **avant le 31 décembre 2014 inclus**.



**A savoir**

**LES ARMEES RECRUTENT**

L'Armée de Terre est un acteur important de l'emploi des jeunes dans la Sarthe et la 5<sup>ème</sup> entreprise qui recrute le plus au plan national.

La loi de programmation militaire 2014-2019 donne de nouvelles missions aux armées : une réorganisation de l'Armée de Terre a été mise en œuvre dans le but d'une plus grande efficacité. Celle-ci ne doit pas faire oublier que l'Armée de Terre recrute.

N'hésitez pas à contacter le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) - 1 bis rue de Bône - 72000 Le Mans et tout particulièrement le service de l'armée de Terre : 02 43 52 16 40.

**Informations Mairie**



**INTERDICTION DE BRULAGE A L'AIR LIBRE**

Il est important de rappeler qu'il est interdit de brûler les ordures ménagères et les déchets végétaux à l'air libre. Le brûlage est en effet une source d'émission importante de substances polluantes qui présentent un véritable risque pour la santé. Des solutions de substitution existent comme le compostage individuel ou la gestion collective des déchets.

Cette interdiction est prévue par le règlement sanitaire départemental et son infraction passible d'amendes et soumise à responsabilité pénale.

**NUMEROS UTILES**

<b>MAIRIE</b>	Secrétariat	Tél. 02 43 27 51 08 Fax 02 43 27 39 66	<b>POMPIERS</b>	Appeler le 18 ou le 112
	Permanence soir et week-end	Tél. 06 37 23 51 43	<b>SAMU</b>	Composer le 15
	Mail : mairie-de-sille-le-philippe@wanadoo.fr		<b>GENDARMERIE</b> pour toute urgence, jour et nuit	Composer le 17
	Site internet : www.sille-le-philippe.fr		SAVIGNE-L'EVEQUE	Tél. 02 43 27 50 11
<b>HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC</b>			<b>CURE DE LA PAROISSE</b> : Abbé Gaëtan de BODARD	Tél. 02 43 27 50 62
Du lundi au jeudi de 14H00 à 17H45			Site internet : paroisse-de-savigne.over-blog.fr	
Le vendredi et samedi de 9H00 à 11H30			<b>EDF</b> : Dépannage électricité 24H/24H - 7/7	Tél. 09 726 750 72
<b>AGENCE POSTALE COMMUNALE</b>		Tél. 02 43 29 67 10	www.edf.fr	
Du mardi au samedi de 9H00 à 11H45			<b>VEOLIA - EAU</b>	Tél. 0811 902 902
<b>GRUPE SCOLAIRE RENE LANGLAIS</b>		Tél. 02 43 27 53 46	<b>NANTAISE DES EAUX SERVICES</b> - Assainissement	Tél. 0969 320 404
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>		Tél. 09 67 48 53 46		
<b>CANTINE SCOLAIRE</b>		Tél. 02 43 27 78 70		